



Pourquoi voter ?

- Pour que vos droits soient défendus par des représentants des personnels soucieux du respect des droits de chacun.
- Pour éviter une gestion aveugle de nos métiers et de nos carrières par l'administration seule.
- Pour peser sur les choix qui nous concernent : mutations, carrières, salaires, conditions de travail.
- Pour être défendus **individuellement et collectivement** sur les mouvements et les carrières.

L'an dernier, la FSU a obtenu, grâce à vous, 3 sièges sur 4 pour l'académie.
Comment les délégués du personnel de la FSU ont-ils agi ?

- Ils ont conseillé par téléphone et informé leurs collègues par courriels et sur le site psyen.fsu.fr à la rubrique [académie de bordeaux](#).
- Ils ont communiqué leurs déclarations face à l'administration (CAPA) et rendu compte à la profession.
- Ils ont défendu des situations individuelles (mutation, de déroulement de carrière, précarité, maladie...) pour faire respecter le droit des personnels.
- Ils ont organisé un stage académique de formation syndicale en juin 2018 sur la place des psychologues et des neuro-sciences.
- Ils ont été reçus en audience au rectorat en avril après le mouvement inter académique pour faire remonter les besoins et problèmes (CIO en danger, frais de déplacement insuffisant, formation continue inadaptée, institutionnalisation de temps d'échange EDA - EDO).

Tout au long de l'année, dans un contexte difficile d'intégration administrative des psychologues des écoles dans le second degré, les élus ont été à votre écoute et ont saisi l'administration des problèmes que vous avez rencontrés afin que des solutions soient trouvées.

Pour voir [la profession de foi académique, c'est ici](#).

Attention ! Les PsyEN **détachés** doivent voter pour 6 scrutins (PsyEn + PE). Si, sur votre espace électeur, vous n'avez accès qu'à 4 scrutins vous devez le signaler à l'administration en cliquant sur « **contester** » sur la page scrutin de votre espace électeur. www.education.gouv.fr/electionspro2018

Comment voter ?

Le scrutin se déroulera du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre sous forme électronique.

Voici les grandes étapes du vote :

- Accédez au site www.education.gouv.fr/electionspro2018 pour créer votre mot de passe avec votre adresse mail professionnelle
1. Conservez l'identifiant qui vous sera transmis par courrier papier d'ici au 29 novembre
2. Avec votre mot de passe et votre identifiant, accédez à l'espace vote entre le 29 novembre et le 6 décembre.



3. Votez !

Bilan de l'année CAPA 17-18 :

Dans l'académie de Bordeaux, avec 498 300 élèves et 346 psychologues EDA et EDO, **la moyenne est de 1440 élèves par psychologue**. Pour rappel, la moyenne européenne est **de 800 élèves par psychologue**, ce qui, appliquée à l'académie, nécessiterait la création de nombreux postes (276). La FSU revendique aussi la création de postes de psychologues surnuméraires permettant d'assurer les remplacements et les compléments de temps partiels.

Promotions et accélération de carrière :

Avec la mise en place du PPCR, les promotions (changements de grade et accélérations de carrière) sont maintenant fortement corrélées aux appréciations données par l'administration. Or ces appréciations sont basées sur des critères obscurs et des quotas qui n'ont rien à voir avec la valeur du travail du Psychologue. Elles ont souvent créé un véritable sentiment d'injustice chez nos collègues.

Lors des CAPA, les élus Snes-FSU et SNUipp-FSU ont pesé de tout leur poids pour réduire l'impact de ces appréciations incohérentes. Ils ont ainsi permis, malgré l'avis contraire de l'administration, la promotion de certains qui « n'avaient qu'un avis satisfaisant » mais une ancienneté dans le 11ème échelon très importante. Vous trouverez tous les détails [ici : Compte rendu hors classe](#).

Les promotions 17-18 en chiffres :

Accélération carrière	Promus Hors classe	Promus Classe ex	Promus Echelon spé
EDA 1 EDO 4	22 (14 EDO + 8 EDA) soit 17% +5 EDA détachés promus en tant que PE TOTAL = 27	8 EDO + 11 EDA TOTAL = 19 (Promotion de février et juin)	1 (EDA)

Formation Continue :

Les élus de la FSU ont été reçus en audience au Rectorat en avril 2018. Cette réunion a permis de sensibiliser les responsables de l'administration aux divers problèmes que la profession a rencontré lors de cette première année de fonctionnement. Les élus ont notamment évoqué le problème de la formation continue commune et spécifique aux deux spécialités. L'administration a entendu la demande de la FSU car le recteur vient de confier à M. Lafont, ex IEN A et membre de son cabinet, la mise en place d'une formation continue pluriannuelle qui commencerait cette année. Les élus de la FSU resteront attentifs au bon déroulement d'une formation continue de qualité adaptée aux besoins des PsyEN.

Les mutations

Pour les PsyEN EDA, l'un des grands changements a été le passage à un mouvement « second degré ». L'administration n'était pas prête à gérer les personnels du premier degré (notamment logiciel inadapté et méconnaissance du fonctionnement du premier degré) ce qui a posé de nombreux problèmes à nos collègues : l'absence de lisibilité des postes l'impossibilité de faire des vœux précis sur les écoles de rattachement, points de bonification peu adaptés, etc...

Les élus FSU ont fait remonter les problèmes, ce qui a permis d'améliorer certains points comme la création d'un troisième mouvement intra circonscription avec notamment la réintégration de la résidence administrative fixée en école. Cela a été acté avec le rétablissement de votre école de rattachement dans les nouveaux arrêtés de nomination qui ont été adressés aux psyEDA.

La FSU demande pour **le prochain mouvement** :

- La possibilité de faire des vœux précis directement sur les écoles de rattachement (engagement pris par la DGRH dans un courrier au SNUipp-FSU).
- La diffusion de la liste des postes vacants et la liste des villes d'implantation des établissements des IEN correspondant aux circonscriptions.

Pour le 1er degré, il y a eu 38 demandes de participation au mouvement intra académique et 16 mutations ont été réalisées.

Pour le second degré, il y a eu 22 demandes et 20 mutations.

Pour en savoir plus cliquez ici : <http://psyen.fsu.fr/spip.php?article86>

Les CIO, les DRONISEP

Les annonces brutales concernant les CIO et les DRONISEP ont entraîné une mobilisation massive de la profession, exprimant ainsi toute l'importance de ces services publics.

Le 5 septembre 2018 a été promulguée la loi « LCAP » (liberté de choisir son avenir professionnel), entérinant le transfert des missions et la plupart des personnels des DRONISEP aux Régions.

Parallèlement, si la loi ne prévoit plus la disparition des CIO du Code de l'Education, mais le maintien au minimum d'un CIO par département, les risques sont toujours présents. Le Ministère entend toujours rapprocher les PsyEN des EPLE, cassant ainsi les collectifs de travail dans les CIO et toutes les missions qui incombent à ce lieu.

La mission confiée à N.Mons et P.Charvet, a des objectifs précis (collaboration Etat/Régions, redéfinition de la carte des CIO, évolution de l'ONISEP, suivi des expérimentations régionales) dont découleront les discussions sur l'avenir des services.

Lors du congrès des régions le premier ministre s'est livré à un long développement sur la révision constitutionnelle et l'article 34 qui prévoit de permettre aux régions d'adapter les lois adoptées et les règlements en vigueur sous couvert d'expérimentation. C'est donc en fonction des demandes d'expérimentation de chaque région que le MEN déciderait de ce qu'il va faire des CIO et des personnels !

Les élus de la FSU, aux niveaux académique et national, ont largement impulsé la mobilisation des personnels contre ces projets dangereux pour les élèves et les équipes.

<http://sauver-le-service-public-d-information-et-d-orientation.fr/>

Structuration du corps spécialité EDA :

Il y a beaucoup de flou actuellement entre les DSDEN et le rectorat dans les responsabilités des uns et des autres, en matière de gestion de postes, de frais de déplacement, de tutorat de stagiaires ou de formation continue. Sur ces points, il est indispensable que la spécialité EDA ait un interlocuteur au niveau du rectorat. **Le rectorat a entendu la demande des élu.es et a chargé un ex IEN A conseiller technique auprès du recteur de prévoir une formation continue pour les psychologues EDA dès cette année scolaire.**

Pour les problèmes de budget communal ou inter communal, de bureau ou d'espaces de travail, il est important que les IEN, en lien avec l'IEN adjoint du DASEN, se sentent investis et interviennent quand ils sont sollicités. Il n'est plus possible que les responsabilités soient renvoyées sur le rectorat ou vice-versa.

Sur le plan **des échanges professionnels entre psychologues**, la FSU est favorable à la collégialité et aux échanges qui préservent l'autonomie professionnelle et la liberté du choix des méthodes et des outils. Un psychologue prescripteur, relais de l'administration, chargé progressivement d'intervenir dans le déroulement de carrière en fixant les appréciations n'est pas un modèle acceptable. **Un chargé de mission exerçant à temps partiel sur le terrain permet de répondre aux besoins de coordination au sein du collège départemental des psychologues sans risque d'installation d'une hiérarchie intermédiaire qui ne dit pas son nom.**

Pour en savoir plus sur le sujet :

<https://psyen.fsu.fr/spip.php?article109>

La formation initiale :

Des réunions entre tuteurs et centres de formation doivent être soit organisées et financées pour le suivi de la formation initiale. La FSU demande que soient facilitées les interventions des psychologues de terrain dans la formation initiale (autorisation de cumul avec maintien du salaire). Ces collègues œuvrent pour la formation des psychologues du service public, ce travail doit donc pouvoir être reconnu pleinement, il fait partie des missions des PsyEN.

Le bilan reçu des stagiaires montre qu'il y a des améliorations à apporter, en particulier dans les enseignements en ESPE qui doivent véritablement développer une culture partagée et donc faire une place aux psychologues stagiaires.

La possibilité de réaliser le stage en pratique accompagnée dans une académie limitrophe à celle du centre de formation doit être maintenue ainsi qu'une certaine autonomie pour le stagiaire dans le choix du tuteur-trice.

Vrai-Faux :

A en croire certains, le corps unique n'aurait rien apporté aux psychologues de l'Éducation nationale qu'ils soient de la spécialité EDA ou de la spécialité EDO. Pour la FSU, la création du corps unique est une avancée, même si le ministère actuel en a limité la portée. Venez vérifier par vous-même en allant sur : <https://psyen.fsu.fr/spip.php?article108>

Vos candidats SNUipp-FSU Snes-FSU :

Classe exceptionnelle

1 Mme **CHARBONNIER Béatrice**

École élémentaire Victor Hugo

Mourenx – 64



1. Mme **LOUART Myriam**

École maternelle Édouard Herriot

Agen – 47



Hors classe

1. Mme **BEGUE Monique**

C.I.O.

Pau – 64



2. Mme **MERIAUX Véronique**

École élémentaire publique

Port-Sainte-Marie – 47



Classe normale

1. M. **RUSTIQUE Jean**

École élémentaire Jean Moulin

Villenave d'Ornon – 33



2. Mme **ROGIER Emmeline**

C.I.O. Bordeaux Rive Droite

Cenon – 33



3. M. **FRANCO Philippe**

C.I.O.

Bergerac – 24



4. Mme **LOUBIAT Edith**

École élémentaire des Cébrades

Sanilhac – 24



Voter pour la liste Snes SNUipp FSU c'est la garantie d'avoir des élus soucieux de développer la psychologie pour l'éducation et l'orientation et qui défendront vos droits et vous accompagneront dans toutes les opérations touchant votre carrière et vos conditions de travail.

Les élus FSU revendiquent :

- La reconnaissance des missions des Psychologues de l'Éducation Nationale, des conditions de travail et des modalités d'évaluation conformes aux missions.
- Un plan de recrutement, des créations de postes, ainsi que l'accompagnement des contractuelles à la titularisation, pour tendre, dans une première étape, vers la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves.
- Le maintien du réseau des CIO, lieux ressources indispensables pour le travail en équipe et lieu d'accueil neutre et de proximité indispensable pour tous les publics.
- Le maintien d'un pôle Onisep dans chaque académie avec un maximum de postes.
- L'accès à la hors-classe avant le départ à la retraite et la transformation de l'accès à la classe exceptionnelle pour la rendre accessible à toutes et tous.
- Le maintien et la revalorisation de la fonction de DCIO par le respect des engagements pris sur la revalorisation du régime indemnitaire (NBI, ICA).
- Un régime indemnitaire unique aligné sur les indemnités actuelles des PsyEN EDA.
- Des indemnités de déplacement pour couvrir l'ensemble des dépenses liées aux déplacements professionnels.
- Au niveau académique, un psychologue coordinateur choisi pour nous représenter et organiser la profession mais pas pour nous dicter les bonnes pratiques et nous évaluer.
- Des plans de formation continue répondant aux besoins exprimés par les collègues.
- La possibilité d'accéder pour les PsyEN à la fonction de formateur académique définie dans le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015.

**Du 29 novembre au 6 décembre, faites-vous entendre !
Votez pour la liste SNUipp-FSU – Snes-FSU !**

